

5 JUIL. 2016

A6621

(92B264)

TRENDEL FINANCES

Société Par Actions Simplifiée au capital de 38 112.25 €

Siège social : 22 rue Hannong

67500 HAGUENAU

384 138 855 RCS STRASBOURG

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 4 AVRIL 2016**

L'an deux mille seize,

et le quatre avril, à sept heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 15 mars 2016.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur BERNARD TRENDEL préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 2 500 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que Monsieur André GYSS, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué en date du 15 mars 2016.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des associés prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement du directeur général,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, en remplacement de Monsieur REMY TRENDEL, directeur général démissionnaire, décide de nommer :

- Madame Caroline TRENDEL épouse TRUMPF, née le 3 novembre 1984 à Haguenau, de nationalité française, demeurant à Haguenau (67500) 43 Chemin des Friches

pour une durée équivalente à celle du mandat du président.

Madame Caroline TRENDEL épouse TRUMPF déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Dans le cas où Monsieur BERNARD TRENDEL viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, Madame Caroline TRENDEL épouse TRUMPF conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Madame Caroline TRENDEL épouse TRUMPF est investie des mêmes pouvoirs légaux et statutaires que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président



Un associé

